

CONTACT

PÔLE FINANCES / MOYENS GÉNÉRAUX

✉ dpd@cdg76.fr

☎ 02 35 59 41 86

Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

RGPD

NOUVELLE MISSION

Le pôle finances / moyens généraux
vous informe

Le rôle de la mission

RGPD - DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES MUTUALISÉ



AFIN DE VOUS ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ENSEMBLE DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (LISTES ÉLECTORALES, ÉLÈVES, AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ, ETC.) AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD), UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PEUT ÊTRE MIS À VOTRE DISPOSITION.

CELUI-CI DEVIENT AINSI L'INTERMÉDIAIRE ENTRE VOTRE ÉTABLISSEMENT ET LA CNIL.

Une mise à disposition de moyens humains et techniques vous est donc proposée avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles (risques juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, ainsi que le risque de préjudice moral pour les individus).

Le Délégué à la Protection des Données est soumis au secret professionnel.

L'action du Délégué à la Protection des Données s'organise autour des 5 axes suivants :

- La documentation et l'information
- Le diagnostic
- L'étude d'impact et la mise en conformité des procédures
- L'établissement d'un plan d'action
- La réalisation d'un bilan annuel



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Le Délégué à la Protection des Données est soit désigné DPD mutualisé de votre collectivité auprès de la CNIL, soit accompagne votre DPD dans la mise en conformité de vos données à caractère personnel

L'ACTION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

5 axes de travail pour mieux vous accompagner



La documentation et l'information

- Mise à disposition de documents utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et de leurs enjeux
- Organisation de réunions d'information à destination de la collectivité

Le diagnostic

- Identification de l'existant en matière de données à caractère personnel
- Mise à disposition du registre des traitements, conforme aux modèles officiels requis par le RGPD, sur la base des informations recueillies
- Conseils et préconisations sur la mise en conformité de l'ensemble des données listées.

L'étude d'impact et la mise en conformité des procédures

- Production d'une analyse des risques selon différents critères
- Proposition de solutions visant à limiter les risques ainsi identifiés,
- Mise à disposition de modèles de procédures conformes aux normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles, etc.)

Plan d'action

- Réalisation d'un plan d'action adapté à la collectivité synthétisant et priorisant les actions proposées

Bilan annuel

- Production d'un bilan annuel relatif à l'évolution de la mise en conformité des données à caractère personnel au sein de la collectivité

COMMENT SOUSCRIRE À LA MISSION RGPD

- 1) Signature de la convention cadre qui permet, à tout moment et sans engagement, de faire appel à l'une ou l'autre des missions optionnelles proposées par le CDG 76
- 2) Signature de la convention spécifique " Mission RGPD – Délégué à la Protection des Données mutualisé "
- 3) Commencement de la mission dès la 1ère visite sur site